Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 JANVIER 2006

L'an deux mil six, le vingt janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 10 janvier 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande– Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Orientations budgétaire 2006
- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données budgétaires 2005

Section unique de fonctionnement :
- Prévisionnel dépenses : 3 322.22
- Prévisionnel recettes : 3 322.22

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Orientations budgétaires 2006

Le Maire rappelle au conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 76.22 €.

Pour l'année 2006 :

. les recettes prévisionnelles sont estimées à 3 000 € (environ 40 décès par an)
. les dépenses à :

=> coût du personnel : 2 900 €
=> petites fournitures : 100 €

En 2006, il est proposé au conseil municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2005 pour ce service.

Après discussions, le conseil municipal décide pour 2006 de maintenir, au même niveau qu'en 2005, les prestations du service de la régie funéraire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS